



De culture innovante

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2025-06 relatif à la compétence de la MRC du Val-Saint-François en matière de transport des personnes a été adopté à la séance régulière du Conseil, le mercredi 21 janvier 2026.

Par ce règlement, la MRC déclare sa compétence en matière de transport des personnes sur le territoire des dix-huit (18) municipalités composant la MRC.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond.

Ledit règlement deviendra en vigueur suivant la Loi.

Donné à Richmond, ce 23 janvier 2026.

Guylaine Lampron
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)

Je soussigné Martin Lessard, directeur(trice) général(e) ou greffier(ière) de la Municipalité de Canton de Cleveland, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public pour l'adoption du Règlement numéro 2025-06 relatif à la compétence de la MRC du Val-Saint-François en matière de transport des personnes, aux endroits fixés par le Conseil, le 27 janvier 2026 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 janvier 2026.

SCEAU

Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)